

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE MONTAUT**

Membres en exercice : 15

Présents :

Séance du 8 février 2022

Nombre de suffrages
exprimés:

L'an deux mille vingt deux
et le treize janvier
à dix huit heures trente
le Conseil Municipal de la **Commune de MONTAUT**,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, sous la présidence de
M. Alain CAPERET, Maire.

Présents : CAPERET Alain, PRAT Séverine, LAGUERRE-BASSE Philippe, MAINE-DUBOURG Sylvie, GUILHOT Joël, POUCHAN Madeleine, GOMES Annabelle, LABESSOUILLE Julie, MARTIN Pascal, BELARDY-ESCURES Didier, JOUANDOU-LEDIN Claudie, BONNASSE-GAHOT Nadine

Absents excusés : LHOSPICE Cathy a donné procuration à Sylvie MAINE DUBOURG, HUY Patrice a donné procuration à PRAT Séverine, MARQUINE Gaëtan a donné procuration à LAGUERRE BASSE Philippe.

Absent :

Date de la convocation et d'affichage : 3 février 2022

Secrétaire de Séance :

Désignation du secrétaire de Séance.

Mme Annabelle GOMES a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Vente de bois de chauffage 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une coupe de 13 lots sur pied de bois de chauffage réservée exclusivement aux habitants du village va être effectuée sur la parcelle communale 19

La commission, après publicité, a réuni les personnes intéressées. Le prix du stère est proposé à 10 euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le travail de la commission,

Décide de vendre l'ensemble des lots qui sont constitués,

Fixe à 10 euros le prix du stère de bois,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer et émettre les titres de recettes correspondants.

La SNCF après des travaux réalisés par l'ONF en bordure de la voie ferrée a décidé de mettre gracieusement à disposition de la commune ces grumes qui longent le chemin LACOSTE afin de les proposer à la vente des

administrés. La quantité est estimée à 102 stères répartie en 11 lots. La commission après publicité auprès des administrés a réuni les personnes intéressées et a fixé le prix à 20 € le stère.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le travail de la commission

Décide de vendre l'ensemble des lots

Fixe à 20 euros le prix du stère

Autorise le Maire à signer et émettre les titres de recettes correspondants.

Renouvellement des conventions d'exploitations de bois de chauffage aux quartiers des Pérédes et des Serres et Bassots.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les conventions d'exploitations de bois de chauffage aux quartiers des Peredes et des Serres et Bassots arrivent à échéances le 28 février 2022.

La commission a demandé à tous les bénéficiaires de ces conventions s'ils souhaitent renouveler leurs baux.

Une publication auprès des administrés a été réalisée afin proposer les parcelles libres de toute occupation.

Un appui juridique a été demandé à l'Agence Publique de gestion Locale des Pyrénées Atlantiques. Il nous a été indiqué qu'il serait plus judicieux de réduire ces baux à 9 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve le travail de la commission,

Valide la nouvelle convention ci-jointe

DÉCIDE d'attribuer les conventions d'exploitations de bois de chauffage aux administrés figurant sur la liste ci-après

FIXE à 10 euros le prix du stère de bois,

AUTORISE à l'unanimité le Maire à signer et émettre les titres de recettes correspondants.

QUARTIER PEREDES						
NOMS	PARCELLES	Superficie	Durée de la convention	Nouvelle parcelle	Superficie	TOTAL
BERGE Bernard	C1 - C3	0Ha53	2022 - 2031	C4	0Ha32	0Ha85
SIMON Daniel	C42	0Ha57	2022 - 2031			0Ha57
ESTEVEES Antoine	C38	0Ha48	2022 - 2031			0Ha48
LABORDE Jean Louis (Montaut)	C81	0Ha52	2022 - 2031	C37	0Ha52	1Ha02
LAGOIN Jean	C87 - C88	1Ha06	2022 - 2031			1Ha06
MALASCRADES Daniel	C82 - C83	1Ha01	2022 - 2031			1Ha01
MERICAM Colette	C8 - C9	0Ha99	2022 - 2031	C7	0Ha52	1Ha51
LEDIN JOUANDOU Claudie	C5	0Ha41	2022 - 2031			0Ha41
QUARTIER SERRES ET BASSOTS						
NOMS	PARCELLES	Superficie	Durée de la convention	Nouvelle parcelle	Superficie	TOTAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022

ESQUERRE Bernadette	D1107 – A122	2Ha19	2022 - 2031		2Ha19
LABORDE Jean Louis (St Vincent)	A212 partie - A214 partie	0Ha91	2019 - 2028		0Ha91
LABORDE Jean Michel	D1103 - D1104 - D1105 - D1106	1Ha99	2022 - 2031		1Ha99
MARTIN Michel	D1102	1Ha00	2022 - 2031		1Ha
BIGNES Christian	A167	0Ha95	2022 - 2031		0Ha95

PROGRAMMES FORESTIERS 2022

Programmation ONF 2022 Forêt indivise Montaut St Pé de Bigorre –

Financement Conseil Départemental – Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2022 pour la forêt indivise de Montaut- St Pé de Bigorre présenté par l'ONF.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 1176,00 €, représentant 40 % du montant HT des travaux éligibles estimés à 2940, 00 € HT.

S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement de 1764,00€ et l'avance de TVA correspondante et à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous document et acte relatifs à ce projet .

Programmation ONF 2022 Forêt communale de Montaut.

Financement Conseil Départemental – Conseil Régional

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2022 pour la forêt communale de Montaut présenté par l'ONF.

Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 1388,00 €, représentant 40 % du montant HT des travaux éligibles estimés à 3470, 00 € HT.

S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement de 2082,00€ ainsi qu'aux frais de fonctionnement (110.00 €) et à l'avance de TVA correspondante et à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous document et acte relatifs à ce projet .

RECOURS A UN VACATAIRE POUR LES FORMALITES DE REVISION ET DE MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la collectivité va avoir recours à une personne chargée d'assister la commune dans le cadre de la finalisation de la procédure de révision du PLU ainsi que pour la modification simplifiée du PLU N°4.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

L'intervention sera précédée de la conclusion d'un acte d'engagement figurant en annexe.

Le montant sera fixé à 50,45€ brut de l'heure avec 6 heures de travail par jour d'intervention.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ;

DECIDE de fixer à 50,45€ brut de l'heure avec 6 heures par jour d'intervention, le montant de la vacation assurée versée pour une prestation d'assistance dans le cadre de la modifications et révision du PLU ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Demande de subvention DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION AUX ABORDS DE LA SALLE CULTURELLE ET SALLE POLYVALENTE

QUESTIONS DIVERSES

SIGNATURES